L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 4 FEVRIER 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & EIMER, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 4 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, à l'entrepôt Del[illegible]—une machine à détacher ou vanner le grain.

Par Eug. Tourné, rue Petere, entre Conti et St-Louis, au Importer's Warehouse—12 barriques de bourbon.

Par J. Déjan Jr., à sa salle d'encan—meubles et pianos.

Par Hoffman, Mathé & Co, au No 16 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

Par Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Par G. Léaumont, au No 68 de la rue de Chartres—coutellerie fine de Sheffield, vêtements de prix, chapeaux et articles de chemiserie.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

☞ Achetez vos Stoves, Batteries de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. CARDOT, angle des rues Bienville et Bourbon.

A l'encan à l'Eclair.—MM. Louis Stern & Bros, vendront aujourd'hui, vendredi, 4 février, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 16, 400 caisses de souliers, bottes et brodequins, importés tout récemment des meilleures manufactures du Nord et choisis tout exprès pour le marché de la Nouvelle-Orléans. Ces articles composent le plus beau stock de chaussures qui ait été mis en vente cette saison. Les marchands de la campagne feront bien d'assister à cette vente.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi.

THÉATRE NATIONAL—La Juive.

VARIÉTÉS—The Rivals et Domestic Economy.

ST-CHARLES—Child Stealer.

ACADÉMIE—Buckley's Minstrels.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Protestation et action.

Le mouvement qui a lieu en ce moment en Louisiane, a ceci de remarquable qu'il ne tient en rien des agitations politiques ordinaires. Il n'y a pas là des ambitieux cherchant à provoquer, sous des prétextes plus ou moins fondés, des mécontentements populaires pour renverser ceux qui sont au pouvoir et prendre leur place. Non, les citoyens dont on voit figurer les noms sur la convocation du meeting de [illegible], ou sur la liste des président et vice-présidents ou parmi les orateurs ne sont en aucune façon des chercheurs de place. En en étudiant bien la manifestation qui vient d'avoir lieu, on lui trouve plutôt le caractère d'une mesure de légitime défense que celui d'un acte d'agression.

La population louisianaise, dégoûtée de la politique, serait restée passivement soumise au gouvernement radical, fruit des lois de reconstruction, si ce gouvernement s'était contenté de jouir des bénéfices de la situation en pressurant modérément les contribuables. Ce n'est qu'à son corps défendant qu'elle s'est décidée à sortir de son attitude expectante pour élever la voix. Les radicaux voulaient aller trop loin; ils menaçaient de tuer la poule aux œufs d'or, il fallait les arrêter.

On a vu, en temps de guerre, bien des populations obligées de se soumettre aux impôts forcés les plus iniques, aux exactions les plus criantes. Mais il était réservé à la République des Etats-Unis de fournir l'exemple de l'application, en pleine paix et sous un régime soi-disant constitutionnel et civil, de la doctrine du *væ victis* qu'on devrait croire réservée aux chefs de bandes mexicaines ou aux condottieri de tous pays. Exploiteurs maladroits, non contents de plumer leurs victimes, les radicaux ont voulu les écorcher : les fruits de leur spoliation sont mûrs, ils ont voulu avoir l'arbre. La patience publique s'est lassée : un premier avertissement vient d'être donné à la clique radicale que la tolérance du peuple louisianais laisse depuis deux ans en possession du gouvernement d'Etat.

Quelques esprits ardents auraient voulu donner de suite de la protestation à l'action. Des voix se sont élevées pour proposer d'aller donner un coup de balai au Mechanics' Institute. Ces conseils n'ont pas été écoutés. La modération et la prudence l'ont emporté. Les citoyens, réunis au nombre de plusieurs milliers sur la place Lafayette, ont préféré attendre l'effet de la mise en demeure qu'ils ont adressée au gouvernement d'Etat.

Est-ce à dire qu'ils seront toujours aussi patients et qu'ils courberont la tête, si leur protestation est dédaignée ? Il ne faudrait pas que les radicaux se fissent illusion sur ce point. Il y a un terme aux iniquités et aux spoliations, et le jour de la justice arrive tôt ou tard.

Un mot a été prononcé, qui aura peut-être un effet salutaire—celui de répudiation. Répudiation, non des dettes créées pour les besoins légitimes de l'Etat, mais de toutes les dettes qui auront pour base la spéculation, la fraude et la corruption. Il y aura avant longtemps, une révision à faire de tous les actes législatifs votés depuis deux ans, et il y aura plus d'un compte à demander à ceux qui auront pris part à la curée.

Si cette menace ne suffit pas pour arrêter les subventions scandaleuses accordées à certaines finances à qui les demande, il nous restera d'autre ressource que d'organiser le refus de l'impôt en fondant la Ligue du bien public. Il faudra mettre tous les citoyens de la Louisiane en demeure de se ranger sous la bannière de l'intérêt général ou d'être affichés comme les soutiens des adhérents de la Législature radicale. Il ne peut y avoir de neutralité en pareille matière. D'un côté, les honnêtes gens, de l'autre les voleurs et leurs complices.

L'idée de la répudiation émise pour la première fois par l'*Abeille* il y a quelques mois, a fait son chemin et se trouve aujourd'hui soutenue par toute la presse conservatrice, et par la partie saine de la population. Celle du refus de l'impôt, déjà présentée par nous il y a plus d'un an de tenir quand elle se décidera à prévaloir à la Législature qui persiste à voter les bills spoliateurs et oppressifs que nous avons dénoncés.

La nécessité d'une organisation de protection mutuelle entre tous ceux qui possèdent en tous ceux qui produisent devient de plus en plus évidente. Il faut y procéder sans tarder. Il ne s'agit pas du triomphe d'un parti politique, il s'agit du salut commun. Sur ce terrain tous les honnêtes gens peuvent tomber d'accord.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, l'Opéra donnera demain samedi, *La Fille du Régiment*, opéra-comique de Donizetti, en représentation-matinée. Le spectacle se composera en outre d'un Divertissement.

La Fille du Régiment sera chantée par Mlle Dupuy, MM. Kettlen et Merglet. Au deuxième acte, Mlle Dupuy chantera *La Belle Bourbonnaise*.

Nous annoncerons dans notre numéro de demain, le programme de la représentation du soir, que nous ne connaissons pas au moment où nous écrivons ces lignes.

LE "JOURNAL OF MEDICINE." — Nous avons reçu du docteur W. S. Mitchell le No 1 du 23me volume du "*New-Orleans Journal of Medicine.*" Ce numéro forme un volume de 240 pages et contient des communications et articles d'un grand intérêt, entre autres un résumé des publications médicales françaises les plus récentes.

LA CONSERVATION DES PROVISIONS. — Nous avons déjà parlé d'une invention consistant à conserver la viande, le poisson et les fruits au moyen du froid artificiel. La Compagnie formée à Philadelphie pour l'exploitation de cette invention au capital de un million de dollars a réservé cent mille dollars d'action pour la Nouvelle-Orléans. M. Jno Mullen, de Philadelphie, est ici en ce moment et il nous prie d'annoncer que des livres de souscription au capital de la Compagnie seront ouverts aujourd'hui au No 89 de la rue Carondelet, où tous les renseignements désirables seront fournis.

GANTS ! GANTS ! — MM. Lion et Pinsard, rue du Canal Nos 151 et 153, annoncent aujourd'hui qu'ayant reçu un second envoi de gants, ils prolongeront de 8 jours la vente au rabais de leurs gants Jouvin. On lira plus loin une liste de prix si réduits qu'on ne peut s'imaginer que la réduction soit réelle. Nous engageons donc les dames à se pourvoir pour le présent et même pour l'avenir, car il est certain qu'elles ne retrouveront de longtemps une occasion pareille.

$55.—C'est le prix, à New-York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni primes ni commissions.

Un paquet de Vérités.

Les circonstances sont délicates et il faut tenir compte aux citoyens qui font preuve d'initiative de leurs bonnes intentions même lorsqu'ils font, dans un but qu'ils ont cru utile, des démarches dont l'opportunité peut être mise en question. Nous n'examinerons donc pas si les visites faites par le comité des citoyens aux deux Chambres et au gouverneur, auraient dû ou n'auraient pas dû avoir lieu, nous nous contenterons de tirer des faits tels qu'ils se sont passés et des paroles échangées quelques enseignements.

Il n'est pas douteux que la visite annoncée du comité n'eût produit un très grand effet sur la Législature et sur le gouverneur. Une appréhension vague s'était emparée des radicaux. Les consciences coupables redoutent toujours quelque chose d'extraordinaire. M. Warmoth, qui est un homme aussi prudent qu'habile, avait placé dans les combles du Mechanics' Institute une centaine de ses fidèles métropolitains. Fort de cette protection, il a pu recevoir, le sourire sur les lèvres, la délégation du peuple et lui débiter, en guise de réfutation de ses propres méfaits, un véritable acte d'accusation contre le parti conservateur.

Un sténographe se trouvait là—est-ce par hasard—et le discours de Son Excellence a pu être recueilli tout au long de façon à être communiqué dans la soirée à la presse et à être probablement télégraphié à tous les points de l'Union.

C'est là le cas de demander qui trompe-t-on ici ? L'honorable président de la délégation et la plupart des estimables citoyens qui l'accompagnaient ont dû être quelque peu surpris de la tournure qu'a prise l'entrevue. La harangue et la proposition de M. Marshal J. Smith n'étaient probablement pas dans le programme. En tous cas, si quelques politiciens ont eu l'idée de faire un compromis avec M. Warmoth, celui-ci n'a pas paru disposé à faire beaucoup de concessions. Rompu à toutes les roueries, le gouverneur radical marche à un but que nous avons plus d'une fois indiqué. Comme il l'a dit lui-même, il est assez riche,—car, comme le lieutenant de la Dame Blanche, il se fait bâtir un château sur ses économies,—et tout ce qu'il demande, c'est de se maintenir au pouvoir pour continuer à jouer un rôle en Louisiane où il a établi ses pénates.

Quand M. Warmoth, intervertissant les rôles, d'accusé s'est fait accusateur, il nous semble qu'il y avait un autre langage à lui tenir que celui de M. Smith. Il fallait d'abord protester au nom de la communauté contre les imputations par trop générales dirigées contre les conservateurs. De ce que des individus isolés ou quelques corporations ont cru devoir, dans un intérêt pécuniaire, utiliser la vénalité des législateurs et celle du gouverneur, il ne s'en suit pas que toute la communauté en soit responsable et qu'elle n'ait pas le droit de protester contre la corruption et le gaspillage. S'il n'y avait pas de consciences à vendre, il n'y aurait pas d'acheteurs, et si des propositions ont été faites à M. Warmoth, c'est que la notoriété publique le représentait comme susceptible d'être acheté.

Au lieu de parler de cette fameuse offre de $50,000, refusée alors que la mèche était éventée, M. Warmoth eût tout aussi bien fait de s'expliquer sur les faits si précis que M. Wickliffe porte à sa charge. Mais laissons de côté la question de corruption et de vénalité sur laquelle le public est suffisamment édifié. Arrivons à la question politique.

Le gouverneur paraît disposé à céder aux vœux des citoyens en repoussant les bills qui ont pour objet de lui donner des pouvoirs absolus et illimités en matière électorale ? Il faudrait être singulièrement aveuglé pour ajouter foi à l'hypocrite déclaration faite par M. Warmoth à ce sujet. Il a fait injure au bon sens de ses auditeurs en espérant leur faire croire qu'il n'avait pas lu ces bills rédigés évidemment de concert avec lui par MM. Campbell et Ray. S'il est vrai qu'il ne peut être élu une seconde fois gouverneur, on sait qu'il aspire à être nommé sénateur des Etats-Unis et, à ce point de vue, il a intérêt à manipuler les élections pour obtenir une législature à sa dévotion.

En résumé, nous reconnaissons que quand on ne peut pas avoir ce qu'on désire, il faut avoir ce qu'on peut. S'il était impossible d'avoir la moindre confiance en M. Warmoth pour l'avenir et qu'il fût disposé à coopérer à l'œuvre réformatrice que le peuple demande, il ne faudrait pas repousser son concours. Mais, avec un politique astucieux comme l'est le gouverneur, nous ne voyons rien à gagner. Mieux vaut la lutte franche, ouverte et déterminée qu'une alliance où le parti conservateur jouerait le rôle de dupe en perdant le droit de jamais demander compte du passé qu'il aurait amnistié en s'associant avec le principal coupable.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante-cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

L'Affaire de Fratricide.

Nous lisons dans le Vicksburg *Herald* :

La déposition suivante a été faite à l'examen de cette affaire, samedi 29 janvier, devant le juge Franklin, de la cour des Preuves, à Yazoo City. Le principal témoin est M. McDowell. Voici la substance de sa déposition :

Vers deux heures, mercredi 26 courant, le témoin était avec le défunt et son frère David, sur l'habitation Good Hope, sur le Lac Wolfe, dans le comté Yazoo. S'étant assis pour dîner, le défunt servit du jambon à David Roach, mais celui-ci, sans manger, quitta la salle. Le témoin et le défunt, après le dîner, allèrent dans une chambre à coucher adjacente et étaient assis de chaque côté de la cheminée lisant le journal, quand David entra et prit un siège entre eux. McDowell est un peu sourd et il dit que si David a fait quelques remarques il ne les a pas entendues. Il dit avoir entendu le défunt observer "qu'il mettrait un terme à une telle conduite." Un moment après, en levant les yeux de dessus son journal, le témoin a vu David Roach le pistolet à la main, et avant qu'il eût pu faire un mouvement pour empêcher le meurtre, Benjamin Roach recevait une balle dans la tête.

Le témoin saisit David et essaya de le retenir, dans la lutte ils gagnèrent la galerie; le témoin voyant, à environ 40 pas, Street, McGower et Mc Corkle, les appela à son secours mais ils ne firent pas attention à lui. Le témoin appela aussi quelques hommes de couleur, mais ils semblèrent trop effrayés pour lui prêter assistance. David Roach, regardant alors du côté des blancs dit : "Si vous ne m'aidez pas comme vous l'avez promis, je dirais qui m'a donné le pistolet." Alors W. B. Street vint à David le prit par le collet en disant : "J'ai besoin de parler à cet homme; David doit se garer," et il l'emmena. Le témoin dit que tous ces hommes avaient bu et qu'ils étaient armés si bien qu'il se décida à lâcher David. McCork partit à cheval mais il descendit et Gower prit le cheval. Le témoin cria à Gower de lui prêter ce cheval pour envoyer chercher un médecin et pour emmener David à la ville, mais David refusa en disant que le cheval appartenait à Street. Peu de temps après, le témoin vit David sur le cheval et causant avec Street qui était à pied puis David partit à travers les champs.

Le témoin produit le pistolet qu'il avait ramassé et mis dans sa poche. Il a remarqué que David et Street causant à part plus souvent que d'habitude dans la journée. Il parle de ses pressentiments et de ses appréhensions, mais le juge écarte cette partie de la déposition.

Benjamin Roach était arrivé avec M. McDowell, ancien ami et ancien économe de la famille, sur l'habitation Good Hope, vers le premier janvier. Le dessein de Benjamin Roach était de se débarrasser des compagnons que David avait sur la propriété et de l'arracher à leur influence. Street et les autres étaient irrités de cela, et l'on rapporte que Street aurait dit "qu'il se vengerait et qu'il se réfugierait dans les grands bois". La rumeur publique implique Street et les autres dans l'affaire. Street est en prison ainsi que David Roach. Ce dernier paraît affaissé. Pendant l'examen il a gardé le silence, tout en étant attentif; de temps en temps il pleure. Sa figure est pâle, ses cheveux en désordre, et les veines de son front indiquent une vive souffrance mentale. L'impression générale est que David était trop sous l'influence de la boisson pour avoir eu conscience de ces actes, et qu'il n'a été que l'instrument des autres.

☞ Il n'est pas étonnant que les hommes bien posés vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur le domaine de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 67 et 173 de la rue du Canal.—1☞

$65.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, laquelle a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 82 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

—Garibaldi a traversé Paris hier. Il est arrivé le matin, et reparti le soir pour Londres.

Les derniers moments de Salnave.

Une correspondance de Port-au-Prince nous apporte les détails qui suivent sur la condamnation et l'exécution de Salnave :

Arrivé au Port au Prince le 15, Salnave a été immédiatement conduit devant le tribunal révolutionnaire, présidé par le général Lorquet, qui l'a interpellé ainsi :

—Avez-vous fait choix d'un défenseur ?

—Je désirerais, a répondu le prisonnier, être assisté de MM. Valcin et Lavaud.

Ce dernier, ayant refusé le service réclamé de lui, a été remplacé d'office par M. Jair.

Après un instant accordé à Salnave pour s'entretenir avec ses défenseurs, le député-marshal a donné lecture d'un volumineux acte d'accusation, où Salnave, pour avoir annulé la Constitution, s'être fait nommer protecteur de la république, avoir conservé le gouvernement par fraude et par force, etc., etc., est accusé de haute trahison, dévastation, pillage à main armée et assassinat.

Salnave a protesté qu'il n'était pas coupable de ces crimes, et son avocat a prononcé quelques paroles chaleureuses en sa faveur. Après une réplique du ministère public, la cour a prononcé, à la suite d'une heure de délibérations, le jugement que voici :

Au nom de la République, la cour déclare Sylvain Salnave, âgé de 43 ans, soldat et ex-président d'Haïti, coupable de tous les crimes dont il est accusé, et le condamne à être fusillé jusqu'à la mort, et ordonne que l'exécution aura lieu dans le péristyle du palais national.

Après lecture de la sentence, le président a dit : Vous avez été justement condamné à la peine de mort. Je vous engage à être ferme et courageux.

—Je n'y manquerai pas, a répondu Salnave. Je demande seulement le temps de mettre ordre à mes affaires.

Sa requête a été accordée, et il a écrit, pendant un quart d'heure environ, une lettre qu'il a ensuite cachetée et remise au président. Immédiatement après, il a été conduit sur le lieu de l'exécution, où le général Canal, commandant le peloton d'exécution, l'a apostrophé par ces mots :

"Vous avez été arrêté comme traître. Vive la Constitution !

Ces derniers mots, qui étaient le signal du feu, ont été répétés par le peuple, pendant que l'ex-président tombait sous une décharge de mousqueterie. Il était 6 heures 20 minutes.

Le corps de Salnave a été inhumé dans l'endroit assigné aux traîtres.

L'Affaire Noir au Corps Législatif.

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

"Paris, le 11 janvier 1870.

"Monsieur le président,

"J'ai l'honneur de demander au Corps législatif l'autorisation de poursuivre l'un de ses membres, M. Rochefort, pour offenses envers l'empereur et provocation à la révolte et à la guerre civile, en vertu des articles 86 du Code pénal et 3 de la loi du 17 mai 1819.

M. Guyot Montpayroux.—Ce n'est pas du Rédain cela !

M. le président Schneider continuant.—Ces délits résultent d'un article publié dans le numéro de ce matin du journal la *Marseillaise*, et intitulé : "Assassinat et tentative d'assassinat commis par le prince Napoléon Bonaparte."

"La justice, monsieur le président, ne saurait assister impassible à la violation des lois, et favoriser par son silence l'outrage et l'offense et la provocation au crime.

"J'hésite d'autant moins à solliciter du Corps législatif l'autorisation de poursuivre, qu'il s'agit en réalité bien moins d'un délit de presse que d'un de ces délits de droit commun que punit la législation de tous les peuples libres.

"Je suis avec respect, monsieur le président, etc.

"*Signé* : Le conseiller d'Etat, procureur général impérial, GRANDPERRET."

Aux termes du règlement, cette demande doit être renvoyée aux bureaux.

M. Raspail.—Mais il n'y a pas de règlement !

M. le président Schneider.—Il en faudra toujours un, malheureusement. (On rit.) Je dois faire connaître les précédents.

Le plus souvent la Chambre a renvoyé l'examen de demandes semblables dans les bureaux à la journée la plus prochaine, c'est-à-dire au lendemain. Dans d'autres cas se décidant par des considérations d'urgence, elle s'est retirée immédiatement dans ses bureaux pour s'en occuper. Je demande à la Chambre à quel jour ou à quel moment elle veut renvoyer aux bureaux la demande actuelle. Veut-elle demain ?

Voix nombreuses : Oui ! oh !

M. le président Schneider.—Alors les bureaux seront convoqués demain pour examiner la demande en autorisation de poursuites.

M. Crémieux.—Je demande que le président veuille bien faire déposer dans chaque bureau le numéro du journal incriminé.

M. le président Schneider.—Satisfaction sera donnée à cet égard.

M. Guyot-Montpayroux.—Je demande qu'on fasse déposer également dans les bureaux un numéro du journal auquel répondait la *Marseillaise*, afin que nous ayons sous les yeux un dossier complet. (Bruits divers.)

SÉANCE DU 12 JANVIER.

M. le président Schneider.—La parole est à M. Nogent Saint-Laurens pour le dépôt d'un rapport.

M. Nogent Saint-Laurens.—J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission chargée de l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort.

Voix nombreuses.—La lecture ! la lecture !

M. le rapporteur donne lecture du rapport. Il est dit que le travail de la commission consistait dans l'accomplissement d'un double devoir : d'abord celui d'apprécier, non pas s'il y avait lieu d'absoudre ou de condamner l'article, c'est là la tâche de la justice, mais s'il y avait des motifs suffisants pour poursuivre; ensuite celui de se demander si dans les circonstances données l'immunité constitutionnelle qui couvre les députés devait être invoquée sur la demande du chef du parquet.

La commission a commencé par prendre connaissance de l'article. Elle doit le soumettre à la Chambre.

En voici le texte :

ASSASSINAT

Commis par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte sur le citoyen Victor Noir.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Commis par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte sur le citoyen Ulric de Fonvielle.

"J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin !

"J'ai osé m'imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage.

"Notre collaborateur Paschal Grousset a partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte.

"Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains de ces coupe-jarrets, qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile.

"Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ?

"HENRI ROCHEFORT."

La commission n'ajoute aucun commentaire. La Chambre appréciera dans la liberté de sa conscience. La commission, quant à elle, a pensé que, des poursuites étant demandées, l'article présentait un caractère tel qu'il n'y avait pas lieu d'arrêter le cours de la justice.

Elle a examiné ensuite la question de savoir si la Chambre devait, en présence de la poursuite, faire le sacrifice de l'immunité qui couvre le député durant l'exercice de son mandat.

Elle s'est placée pour résoudre cette question sous l'autorité d'un précédent.

Au mois de juillet 1849 une demande en autorisation de poursuites fut formée contre un représentant du peuple. L'honorable M. Creton fut choisi comme rapporteur par la commission à laquelle cette demande avait été renvoyée.

S'expliquant sur le caractère de l'immunité attribuée aux représentants, l'honorable rapporteur établissait alors avec une grande lucidité que cette immunité n'était pas pour le député un privilège personnel; qu'elle n'était destinée qu'à empêcher que le député pût être enlevé arbitrairement à ses travaux. La poursuite était-elle dirigée contre l'homme ou contre le député ? S'il s'agissait d'un simple citoyen la justice interviendrait-elle ? La réponse n'était pas douteuse. Oui, évidemment la justice interviendrait.

Adoptant pleinement cette manière de voir, la commission, à l'unanimité et au nom du principe de l'égalité devant la loi, a été d'avis d'accorder l'autorisation de poursuivre.

M. le président Schneider.—Le rapport sera imprimé et distribué.

M. le marquis de Piré.—Je demande la parole.

M. le président Schneider.—Il n'y a pas lieu de se livrer à une discussion quelconque en ce moment.

De toutes parts.—Non ! non !

M. le marquis de Piré.—Je ne serai pas ici demain. Il faut que je parle aujourd'hui. (Réclamations.)

Eh bien ! je serai à la séance de demain; je renonce à remplir le devoir de famille pour lequel je comptais m'absenter; mes devoirs de député l'emporteront sur ceux de l'homme privé.

Demain je protesterai contre les conclusions du rapport que vous venez d'entendre. C'est une maladresse gouvernementale... (Interruptions et bruit.)

M. le président Schneider.—Vous n'avez pas à formuler de jugement quant à présent.

—On lit dans la *Décentralisation* de Lyon :

M. Odilon Barrot, à qui nous avions demandé ce qu'il fallait croire de l'offre qui lui aurait été faite de la présidence d'une grande commission de décentralisation, nous renseigne à cet égard par la lettre suivante :

"Paris, 10 janvier.

"Monsieur,

"Il a été, en effet, question, dans une conversation que j'ai eue avec M. Emile Ollivier d'une grande commission de décentralisation dont la présidence m'était offerte, il s'agissait de préparer le travail parlementaire qui doit avoir lieu sur cet important sujet. Ce n'a été jusqu'à ce jour qu'une simple causerie, et je ne sais si le ministère y donnera suite. Je suis tout disposé à lui donner dans cette occasion mon entier concours, et je crois que les hommes de liberté feront comme moi.

"Je vois avec plaisir que vous êtes dans cette même disposition, et vous en remercie au nom de notre cause de décentralisation, que vous servez si utilement.

"Votre bien dévoué,

"ODILON BARROT."

Affaire Pierre Bonaparte.

LES PIÈCES DU PROCÈS.

La lettre suivante est publiée par le *Pays* Jourl de Paris :

A Monsieur le rédacteur en chef du Pays,
Mardi 2 heures.

Monsieur le rédacteur,

Je crois de mon devoir de rectifier les assertions inexactes contenues dans le numéro de la *Marseillaise* de ce jour. J'y lis, en effet, ce qui suit :

"Le 10 janvier 1870, à une heure, nous nous sommes rendus, Victor Noir et moi, chez le prince Pierre Bonaparte, rue d'Auteuil, 59; nous étions envoyés par M. Paschal Grousset, pour demander au prince Pierre Bonaparte raison d'articles injurieux contre M. Paschal Grousset, publiés dans l'*Avenir de la Corse*.

Je donne le démenti le plus formel à ces assertions. Jamais le prince n'a attaqué M. Paschal Grousset : jamais le nom de cet écrivain n'a été prononcé dans mon journal.

Voici la vérité tout entière !

Depuis quelques mois, un journal socialiste, la *Revanche*, s'est fondé à Bastia sous la direction de M. Louis Tommasi. Son unique préoccupation a toujours été de traîner dans la boue les Napoléon et toutes les autres illustrations de la Corse.

Le prince, indigné avec tous les honnêtes gens de mon pays, a protesté d'une manière énergique, mais sans nommer ni la *Revanche* ni ses rédacteurs.

De quel droit donc M. Paschal Grousset venait-il demander une réparation par les armes ? Le fondateur de la *Revanche* n'était pas en cause. Néanmoins M. Tommasi a publié un article odieux dont j'extrais le passage suivant :

"Quand vous voudrez recevoir une leçon d'histoire et de droit, nous vous prouverons, le *Bulletin des lois* à la main, que Napoléon, premier consul, Napoléon Ier, empereur, a commis des actes de tyrannie atroce.

"Avez-vous oublié l'exécution de Joseph Arena et de Gaspard Chifenti, gendre de Barthélemy Arena.

"Ignorez-vous qui je suis ? N'approchez pas, car vous êtes encore tout ruisselant du sang des miens !"

Le prince pouvait-il accepter de pareils outrages et se taire ?

Non, il ne le devait pas. Aussi a-t-il chargé M. Paul de Cassagnac et moi de demander une réparation d'honneur.

Nous rendant au désir du prince, nous avons adressé à M. Tommasi la lettre suivante, qui est une nouvelle preuve de la tranquillité d'esprit qui régnait chez le prince en face de diverses provocations.

Paris, le 9 janvier 1870.

Monsieur,—En qualité de témoins de S. A. le prince Pierre-Napoléon, nous avons l'honneur de vous transmettre, de sa part, la note ci-jointe :

Son Altesse se trouve gravement insultée par un article de votre journal, en date du 4 courant, et elle vous demande formellement une réparation par les armes.

Nous attendons de vous, monsieur, une réponse immédiate dans laquelle vous nous ferez connaître le nom et l'adresse de vos mandataires.

Si vos témoins n'habitaient pas la France, nous irions au devant d'eux jusqu'à moitié chemin, c'est-à-dire jusqu'à Nice, par exemple et au besoin nous pousserions jusqu'à Bastia.

Vous voudrez bien, monsieur, excuser de notre part d'aussi longs détails; mais la distance qui nous sépare et le vif désir que nous avons de faciliter une réparation d'honneur que vous devez nous y obligent, à notre grand regret.

Nous ne croyons pas devoir ajouter que les instructions de vos témoins doivent "être suffisamment catégoriques, pour nous éviter à tous, après un dérangement mutuel, une issue ridicule."

Veuillez agréer, etc.

Encore une fois, qu'avait à faire dans ce débat le rédacteur de la *Marseillaise*, M. Paschal Grousset ?

Agréez, etc.

JEAN DE LA ROCCA,
Rédacteur en chef de l'*Avenir de la Corse*.

LA MARSEILLAISE.

Le cœur a manqué à Rochefort pour donner le signal du combat en revenant de Neuilly. C'est très heureux pour la cause de l'humanité, mais M. Gustave Flourens ne peut lui pardonner d'avoir failli à ses engagements. Nous lisons dans la *Marseillaise* du 13 janvier :

Nous avons reçu hier la lettre suivante :
"12 janvier 1870.

"Mon cher Habeneck,

"Je vous prie de vouloir bien annoncer qu'à partir d'aujourd'hui je reste complètement étranger à la rédaction de la *Marseillaise*.

"GUSTAVE FLOURENS."

Le motif de la retraite de notre ami Flourens, le voici :

Il y avait hier, parmi les démocrates qui assistaient au convoi de Victor Noir, deux opinions distinctes : les uns voulaient traverser Paris avec le cercueil, c'est-à-dire engager la lutte; les autres tenaient à conserver à la manifestation son caractère pacifique.

J'étais le seul député présent. La foule a cru devoir me consulter. Quand la foule est bien résolue à marcher, elle ne consulte personne.

"Je savais que cent mille hommes de troupes et tous les canons imaginables avaient été mis en réquisition. Nous étions, nous, peu ou point armés, et nous nous trouvions à Neuilly, c'est-à-dire près que en province, et obligés comme d'assiéger Paris pour gagner les points stratégiques où une lutte peut s'engager.

De plus — et voilà où s'accentue la divergence entre Flourens et moi sur les façons d'agir dans le cas où ce que Robespierre appelait le plus saint des devoirs pourrait devenir une nécessité — de plus, les projets du lendemain avaient été éventés imprudemment la veille dans les réunions publiques par les orateurs qui devaient eux-mêmes prendre part à la manifestation.

La révolution, c'est l'imprévu. Si vous faites publiquement savoir à votre ennemi que le lendemain, à deux heures, vous lui brûlerez la cervelle au moment où il vous attendra le moins, votre ennemi prend ses précautions, et vous ne lui brûlez pas la cervelle.—Henri ROCHEFORT.

Cette dernière phrase ne semble-t-elle pas s'appliquer à l'affaire du prince Bonaparte ?

On remarquera l'aveu de Rochefort sur les projets du lendemain.

LA DÉMAGOGIE ET LA PRESSE. — Voici l'opinion de deux journaux parisiens :

La Presse.—M. Paul de Cassagnac demande aux nouveaux ministres s'ils mettront une digue et une barrière au flot croissant de la démagogie.

Oui, dit-il, car votre attitude d'hier a été l'attitude noble et brave qu'on attendait des conseillers de l'Empereur.

Et nous l'avouons franchement, sincèrement, nous qui, jusqu'à présent, avions fait plus que des réserves à votre endroit, nous nous groupons nettement autour de vous.

Nous espérons n'avoir pas à vous abandonner un jour sur d'autres questions qui peuvent se présenter, et nous vous disons au nom de tout le vieux parti napoléonien :

"Allez, nous vous suivons, car vous êtes l'ordre, vous êtes la fermeté, et pour la première fois peut-être, vous nous faites croire à la possibilité d'établir la liberté sans compromettre la société tout entière."

Voilà certes un aveu dépouillé d'artifices; mais qui l'eût cru ! Cassagnac libéral !

L'OPINION NATIONALE.—Une sortie de M. Ad. Guéroult :

Non, le pays veut la liberté, mais il veut l'ordre, le calme, le progrès régulier, le travail, cette impérieuse condition de la vie des sociétés modernes, et se détourne avec horreur et dégoût, de ces paroles de haine, de ces provocations sans cause et sans à-propos, de cette exploitation indigne d'un effroyable malheur auquel le gouvernement est étranger, et dont il ressent le contre-coup plus que personne.

Si jamais la liberté s'établit dans ce pays, ce sera malgré vous, car vous faites tout pour l'en dégoûter, et pour rejeter sous la dictature du sabre, une nation généreuse qui ne se résignera jamais à la dictature du ruisseau.

La *Réforme* et le *Pays* ne sont seulement aux coquetteries !

L'une s'écrie, en s'adressant aux rédacteurs du *Pays* :

Taisez-vous donc, assassins ! taisez-vous donc, lâches et vils misérables !

M. de Cassagnac le prend de plus haut. Il s'adresse au parti.

Baudin, dit-il, devenait insuffisant. Baudin n'était plus frais. Son vieux corps rongé par le temps ne tenait plus dans la main, et tombait en lambeaux, comme un étendard ravagé par les vers. Il était temps pour la démagogie de trouver quelque chose de nouveau.

Victor Noir s'est trouvé là comme par enchantement.

On l'a sacrifié; on l'a condamné; on l'a exécuté pour qu'il servît à l'œuvre révolutionnaire. On le savait brave jusqu'à la folie, violent jusqu'à l'absurde, et on s'est douté, quand on l'a envoyé vers le prince Pierre, de ce qui se passerait.

Fonvielle avait son pistolet tout prêt. Le prince Pierre devait être complète, et Fonvielle devait protéger la retraite du provocateur.

LA PRUDENCE DE RASPAIL.—On lit dans la *Patrie* :

On est revenu de Neuilly, Victor Noir est enterré, la manifestation est finie, tout danger d'une bagarre est passé.

M. Raspail reparaît en scène.

Il est encore un lit, mais il envoie 50 fr. pour un monument qu'on voudra élever.

Envoyer 50 fr. quand on est riche, c'est peu; mais risquer sa personne dans quelque aventure bruyante c'eût été trop.

M. Raspail est démocrate et radical, mais il est prudent. Voici sa lettre :

AU RÉDACTEUR.

Citoyen rédacteur du *Rappel*,

Vous avez été "peiné qu'une cause bien grave a pu seule m'empêcher d'assister au noble convoi de Victor Noir. En ce moment, je me trouvais et me trouve encore clouée de lit par suite des efforts de poitrine que, dans la séance de mardi j'ai dû faire contre les violentes et systématiques interruptions de la majorité.

J'apprends que vous ouvrez une souscription pour élever un monument patriotique à la victime du crime d'Auteuil. Je m'empresse de vous adresser ci-jointe la somme de 50 fr.

Salut et fraternité.

F.-V. RASPAIL.

Cachan-Arcueil, 13 janvier.

Législature de la Louisiane.

JEUDI, 3 FÉVRIER.

SÉNAT. — CORPORATIONS — Le bill pour amender l'acte créant la paroisse de Grant a été recommandé au comité judiciaire.

Rapport favorable est fait sur le bill pour diviser la paroisse d'Ouachita en wards; favorable aussi pour créer la paroisse de Cameron.

Au moyen de la suspension du règlement, M. Ray appelle la discussion du bill fixant les salaires du juge-président et des juges-associés de la Cour Suprême. Le président recevra une somme de $10,000 par an et les juges-associés $9,500.

Après une longue discussion sur ce sujet, l'huissier annonce un comité de la Chambre.

Le président ordonne qu'il soit admis.

Les représentants McMillen, May et Heidenheim entrent.

Le premier lit ce qui suit :

3 février 1870.

Aux honorables le président et les membres du Sénat :

En vertu d'un ordre de la Chambre des Représentants nous paraissons devant vous et au nom de la Chambre des Représentants et du peuple de cet Etat, nous accusons George M. Wickliffe, auditeur des comptes publics, de hauts crimes et délits en office et informons en outre le Sénat que la Chambre des Représentants produira, en dû temps, les articles particuliers d'*impeachment* contre le dit George M. Wickliffe, et que nous les soutiendrons, et en son nom nous demandons que le Sénat ordonne la comparution de George M. Wickliffe pour qu'il réponde au dit impeachment.

Ont signé les membres du comité.

M. Jenks demande que la somme de $10,000 soit allouée pour la protection de la ville de Bayou Sarah contre les débordements du cours d'eau connu sous le nom de Big Bayou Sarah. Accordé.

M. Wittgenstein présente une résolution pour que la portion de la bâtisse jusqu'ici employée par l'Université de l'Etat serve désormais à la bibliothèque d'Etat. Référé.

Le bill pour incorporer la banque de l'Etat de la Louisiane et pour lui donner un état de corporation est mis à l'ordre du jour de jeudi.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — M. Taylor, d'Ouest-Feliciana, a présenté une résolution pour nommer un comité de 3 qui sera chargé de s'enquérir de l'emploi des $5,000,000 de bons, portant 7 pour cent d'intérêt, que la ville de la Nouvelle-Orléans a été autorisée à émettre et aussi pour s'enquérir de l'usage qui a été fait de l'argent pour lequel ils ont été négociés.

La résolution de M. Dewees, chargeant le comité de l'Adresse d'examiner les affaires de la Cinquième Cour de District, à cause de l'incompétence du juge Léaumont, incompétence démontrée en nombre d'occasions, dit la résolution, a été adoptée.

Le comité des voies et moyens rapporte qu'il ne s'est pas occupé du bill fermant les salons, les cabarets et les théâtres le dimanche, ce qui tue virtuellement le bill.

L'orateur annonce qu'il a reçu de G. M. Wickliffe, auditeur des Comptes publics, une communication contenant la liste des accusations portées contre le gouverneur, accusations faites sous serment.

M. Gray, de St James, désirerait savoir si M. Wickliffe étant impeaché peut dresser un acte d'accusation.

M. De Grange, d'Orléans, dit qu'un *impeaché* ne veut pas dire convaincu. Par conséquent, M. Wickliffe peut accuser.

M. McMillen, de Carroll, est de cet avis. Il dit, en outre, que le gouverneur lui-même désire qu'il soit fait enquête sur les accusations de M. Wickliffe et que la Chambre décide. En conséquence, M. McMillen demande que la communication soit lue et ensuite référée à un comité de cinq membres.

La communication est lue et référée à un comité de cinq.

La Chambre se forme alors en comité général pour s'occuper du bill sur l'éducation publique en Louisiane.

M. Lee, de St-Bernard, occupe le fauteuil.

La troisième section est adoptée. Elle établit six surintendants et un surintendant en chef qui formeront le bureau d'éducation de l'Etat.

La quatrième section porte que le bureau aura le pouvoir de recommander une série uniforme de livres.

M. Wiltz propose d'amender cette section de manière à ce qu'elle ne s'applique pas aux écoles non retribuées par l'Etat. Il y a, dit-il, des écoles soutenues entièrement par la charité privée, et ces écoles doivent rester libres dans le choix des livres d'étude. La paroisse d'Orléans a 11,000 enfants élevés dans des écoles catholiques, aux frais de cette dénomination religieuse et une intervention dans leur enseignement serait très outrageante. M. Wiltz soutient sa thèse avec beaucoup d'énergie et de sentiment, et fait valoir avec une grande force de logique des idées fort justes, mais qui ne peuvent triompher avec la fureur d'égalité sociale dont la Chambre est saisie. L'amendement de M. Wiltz est rejeté.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE — 3 février 1870.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	52	degrés
12 "	54	"
3 " P. M.	53	"
6 "	52	"

LA COMPAGNIE DU GAZ. — Nous insérons dans notre partie anglaise un avis de la Compagnie du Gaz au public pour expliquer dans quels termes elle se trouve avec la ville. La Compagnie demande que l'allocation faite pour le gaz dans le budget soit payée par mois suivant le contrat. Il n'y a rien de plus juste. C'est une affaire d'administration [illegible] mode actuel qui laisse l'ordre de paiement à l'option du comité de finance et à la fantaisie du contrôleur et du trésorier.

DÉNÉGATION. — Nous lisons dans une note de M. F. J. Hart, président de la compagnie de pavage du Sud, une lettre insérée dans la colonne anglaise de l'*Abeille*, que son nom a été indûment mêlé par le gouverneur Warmoth dans une tentative de corruption concernant une amélioration de l'Avenue St-Charles. M. Hart oppose un démenti formel à ce qu'il a dit le gouverneur au comité des citoyens. Il représentait le dernier meeting tenu sur la place Lafayette, et aussi que n'a jamais eu aucune relation personnelle avec le gouverneur; il ne lui a jamais parlé. Il n'a jamais été autorisé par personne à essayer de le corrompre, et cette tentative n'a été faite par aucun officier ou directeur de la compagnie de pavage du Sud. Il invite, en conséquence, le gouverneur à nommer le monsieur qui lui a offert un pot de vin de $50,000 pour la signature du bill, et s'il ne le fait pas, il sera convaincu de diffamation.

AFFAIRE GRAVIOTTI. — On a entendu hier, devant la Première Cour de District, les témoins pour l'Etat dans l'affaire Graviotti, accusé d'avoir assassiné sa femme, rue Julia No 207. Ces témoins ont tous déposé que Graviotti n'avait pas cherché à cacher son crime et l'un d'eux a dit qu'il avait vu Graviotti tirer sur sa femme. Un sentiment de jalousie paraît l'avoir poussé à cet acte. Il a dit qu'il avait vu sa femme dans les bras d'un homme. L'affaire a été renvoyée à jeudi prochain.

AUTRE PROCÈS D'ÉGALITÉ SOCIALE. — Lundi soir, deux individus se rendirent à la barre de Murphy's Hotel, tenue par Richard McCloskey et demandèrent à boire. L'un d'eux, barbier de profession, fut reconnu par Martin, assistant-garçon de barre, qui lui demanda s'il n'était pas homme de couleur. Le barbier interpellé répondit qu'il était louisianais; Martin refusa de le servir en disant qu'une maison comme celle de Murphy n'avait été établie que pour des blancs. Après avoir proféré quelques paroles, les deux intrus s'en allèrent sans avoir bu. Richard McCloskey est menacé aujourd'hui du même procès que celui qui a été intenté à M. Dumontet.

VOL. — James Lindsay, alias Red Jim, a été arrêté mercredi, de grand matin, par l'officier Malone qui l'accuse d'être entré dans une chambre de l'Hôtel St-James et d'avoir pris dans une malle 30 ou 40 montres, valant 7 ou 8 cents piastres. L'officier qui a fait cette arrestation avait épié l'accusé pendant cinq jours. Aucun des effets volés n'a été retrouvé.

ÉTABLISSEMENT INESPÉRÉ. — Nous apprenons que l'officier James Murphy, blessé d'un coup de feu dimanche matin, au marché de Ste-Marie, se remet promptement et que sa blessure ne présente plus aucun danger.

SUSPENSION D'OFFICE. — Hier matin, le surintendant Cain a suspendu de leur place, quatre officiers de service auprès du recorder Becker. Ils sont accusés de lâcheté pour n'avoir pas arrêté M. Alex. Dalsheimer quand le recorder leur en avait donné l'ordre.

NOS BONS VILLAGEOIS.—Les moralistes grincheux et les contempteurs de notre époque auraient beau faire et beau dire, les vertus de la famille subsistent encore dans quelques provinces de notre belle France.

Vendredi dernier, veille du jour de l'an, un vertueux laboureur s'éteignit entre les bras de sa fille et de son gendre, Bretons par sang.

Le bonhomme avait pignon sur rue, six chevaux à l'écurie, huit vaches à l'étable, cinquante moutons à la bergerie et vingt arpents de terre au soleil, sans compter les écus à l'escarcelle; mais il n'avait jamais donné un rouge liard à ses enfants.

Le vieux ayant fermé l'œil, les jeunes ouvrirent les tiroirs. Derrière une pile de vieux draps on trouva un vieux sac de toile contenant cinq cents vieux louis et quelques vieux écus à la vache.

—L'Année finit bien, dit la femme en pleurant.

—Pauvre vieux ! sanglota le mari. Et dire que depuis dix ans voilà la première fois qu'il nous donne des étrennes !

Le sac vidé, on trouva tout au fond un papier à chandelles ployé en quatre, portant pour suscription : MON TESTAMENT.

Le testament était olographe : le patriarche n'avait pas de confiance dans les notaires.

Voici la teneur de cet acte suprême des dernières volontés du bon villageois :

"Je donne tout à mes enfants, à la charge par eux d'acquitter mes dettes.

"Je dois à Bigot, vétérinaire, onze francs pour mon cheval et trois francs dix sous pour ma femme.

"*Signé* : GOBEQ."

— Soyez tranquille, mon cher Philis, disait Emile Ollivier à son secrétaire général, je vous ferai nommer député.
— Dans quel département ?
— Dans le Finistère.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Nouvelles de Washington.

Washington, 3 fév., midi—La Chambre discute le bill relatif aux prisonniers fédéraux.

La séance du Sénat a été sans importance. Le comité judiciaire du Sénat n'ayant pas les papiers officiels du Mississipi, n'a rien proposé. Il aura une réunion spéciale dès que les documents seront arrivés.

Le gén. Ames a parlé aujourd'hui devant le comité de reconstruction, de manière à faire croire que l'admission du Mississipi aurait pour résultat l'acquittement de Yerger. En réponse à la question, si l'Etat une fois admis, il resterait loyal. Il a répondu, oui, pour plusieurs années, du moins, attendu que pour faire exécuter les clauses militaires des actes de reconstruction, il avait choisi des officiers civils qui protégeraient les droits de tous les habitants, sans distinction de race ou de couleur.

Le comité, avec M. Butler au fauteuil, a finalement adopté le bill de Virginie pour le Mississipi, en changeant simplement les noms et en ajoutant la clause que les citoyens consciencieux pourraient affirmer au lieu de jurer.

SÉNAT.—M. Abbott, de la Caroline du Nord, a présenté un bill concernant les violences commises dans certains Etats et établissant une police nationale.

Washington, 3 février—Le Revenu a touché aujourd'hui $900,000.

Le comité de banque et de circulation a interrogé aujourd'hui les agents télégraphiques par les mains desquels passa l'ordre de Boutwell de vendre $4,000,000 d'or; aussi le messager de M. Boutwell et son secrétaire particulier. Jusqu'à présent il n'a rien été trouvé de louche entre Boutwell et Butterfield. Les agents qui ont eu la dépêche la nuit ont été mandés.

Le secrétaire du Trésor, dans une communication à la Chambre, a appelé son attention sur l'estimation des réparations qui sont à faire immédiatement aux Douanes de Mobile et de Savannah.

Le général Terry a été mandé à Washington pour affaires importantes, après la conclusion desquelles il retournera en Géorgie.

Un agent de Frazer Trenholm & Co, ex-agents de la Confédération, est ici pour tâcher d'engager le gouvernement à accepter $60,000 en promesses de paiement en abandonnant tout procès ici et en Angleterre.

Le Sénat a encore rejeté aujourd'hui la nomination de Hoar à la Cour Suprême, par un vote de 31 contre 24.

On n'a rien qui confirme les nouvelles suivantes publiées ce matin à New-York par les Cubains. C'est probablement un canard. On a rien de la Havane à Key West la nouvelle que dimanche soir jusqu'à onze heures environ 230 personnes avaient été tuées et blessées par les Espagnols dans un tumulte survenu à l'occasion de Castanon.

Aux dernières nouvelles, le carnage n'avait pas cessé. Les Cubains semblent avoir été massacrés sans égard pour aucune position etc..... Cette nouvelle vient d'être reçue par l'agent de la junte cubaine ici, M. Ramos.

Washington, 3. — SÉNAT : Un bill a été présenté pour la réorganisation des hôpitaux de marine et pour fournir des secours aux marins malades.

M. Abbott, de la Caroline du Nord, a présenté une résolution portant que les violations de la paix publique ont été commises fréquemment dans divers Etats du Sud et que la protection des biens et des personnes par le gouvernement général est un droit qui appartient à tout citoyen, et chargeant le comité judiciaire d'examiner quel est le pouvoir du gouvernement général en cette matière, et aussi la question de constitutionnalité et de convenance dans l'établissement d'une police nationale pour la meilleure exécution des lois. La résolution est adoptée.

M. Ferry, du Connecticut, a présenté une résolution pour demander des informations sur le dernier maître de poste à Augusta, M. Foster Blodgett, et sur la réclamation de salaire pendant le temps de sa suspension.

Le bill permettant au secrétaire de la marine de transférer les allocations d'un bureau à un autre a été amendé de manière à interdire aux chantiers de marine de payer de plus hauts gages qu'on n'avait l'habitude de le faire dans chaque localité. Ajourné.

M. Carpenter, du Wisconsin, a parlé en faveur du bill qui rappelle les lois de neutralité de 1818.

CHAMBRE.—Les cigariers de New York ont demandé un droit de 50 pour cent *ad valorem* sur les cigares importés, représentant que peu de cigares étaient faits ou de tabac importé, et que beaucoup d'ouvriers sont sans ouvrage.

Un bill de 36 sections a été rapporté par le comité des territoires contre la polygamie dans l'Utah.

Le comité des terres publiques a rapporté un bill de secours pour le chemin de fer de Mobile à la frontière ouest de la Louisiane.

Le bill de taxe a été mis à l'ordre du jour spécial pour le 1er mars.

Le bill du Mississipi tel qu'il a été rapporté a midi, a passé après une longue discussion.

L'allocation pour les travaux de marine a été augmentée de $30,000 et de $1[illegible] pour les constructions. La Chambre s'est ajournée à demain.

Washington, 3 février. Le général Wm T. Clarke, membre du Congrès pour le district de Galveston, est parti aujourd'hui pour le Texas. Il est appuyé dans sa candidature par l'Exécutif.

Washington, 3 fév.—L'avocat-général Hoar a été positivement rejeté par le Sénat et la place reste vacante. Les divisions du Nord et une attitude ferme de la part du Sud assurera la nomination d'un homme de cette section à la Cour Suprême des Etats-Unis.

Nouvelles diverses.

New-York, 3 février—La variole tend à disparaître. Il n'y a eu que 8 mauvais cas cette semaine.

Marchés Européens.

Londres, 3 février, au soir — Consolidés 92 5[illegible]. 5-20, '62 78. Sucre plat et sans changement.

Liverpool, 3 février, à 2 heures — Graisse 73. Porc 93.

Paris, 3 février, au soir — Bourse calme à la clôture. Rentes 73.50.

Frankfort, 3 février — Fonds américains fermes 91 7/8 à 92.

Marchés Américains.

New-York, 3 fév., au soir—Argent facile à la clôture de 4 à 6. Escompte de 6 à 8. Sterling 8 7/8. Or 120 3/8 à 120 3/4 à la clôture. Gouvernements touchés à la clôture. 5.20. 115 1/4. Fonds du Sud, généralement forts à la clôture.

New-York, 3 février, au soir — Coton sans changement. Middling 25 3/8. Vendu aujourd'hui 1800 balles. Farine en baisse.

New-York, 3 février — 10 40, 112 1/4. Louisiane 16 et 65. Levée 68 et 80.

Charleston, 3 février — Coton en baisse de 1/4 à la clôture. Middling 24 1/4. Vendu 300 balles. Reçu 1806.

Savannah, 3 février — Coton plat à la clôture. Middling 24 1/4. Reçu 2437. Exporté 6006. Vendu aujourd'hui 400 balles.

Mobile, 3.—Coton en bonne demande. Calme à la clôture. Mid. 24 1/4. Vendu aujourd'hui 1,100 balles. Reçu 925.

St-Louis, 3.—Farine superfine 4 20, mais 74, whiskey 93, sucre incertain, porc 27, graisse 16.

Cincinnati, 3.—Farine de famille 5 20, coton en baisse, mid. 24 1/4 à 24 1/2, tabac ferme aux pleins prix, whiskey 93, porc 26, jambons 18, graisse 16, sucre 11 à 13 3/4, mélasse 75 à 77.

Chicago, 3.—Farine extra 3 80, mais 71, porc 25, jambons 13 1/2.

Louisville, 3.—Coton fixe, mid. 23 3/4, farine et grains sans changement, graisse 16, jambons 18, whiskey 95.

Memphis, 3.—Coton ferme à la clôture, mid. 24 1/4, vendu 1,300 balles, reçu 1,318, exporté 3,568.

Nouvelles des Rivières

Memphis, 3 février—Descendant, l'Anna, Liberty et barges.

Temps clair et froid.

Vicksburg, 3 février—Descendant, le Mt J. Wicks.

Temps couvert et froid.

Louisville, 3 février—La rivière baisse avec 9 pieds d'eau dans le canal.

Nouvelles des Passes

Passe du Sud-Ouest, 3 février—Arrivé, la barque Devonshire, en 15 jours, de Demerara, avec une faible cargaison de sucre.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 3—Le génl. Ames, appelé par le comité de reconstruction, donne son opinion en ce moment, sur la reconstruction du Mississipi.

Memphis, 3—Tome Allen, le pugiliste, a donné une représentation de boxe hier soir au théâtre des Variétés. Il part pour la Nile-Orléans demain, où il doit lutter contre Jean Mace pour $10,000, et pour la gloire d'être le champion du monde.

Patti sera à la Nile-Orléans vers le 14.

L'évêque Feehan, écrivant de Rome, prévoit une session harmonieuse et effective du comité œcuménique. Il dit que les rapports télégraphiques envoyés au loin sur le concile excitent le rire dans la ville sainte.

Havane, 3 fév.—Les funérailles de Castanon ont été les plus grandes qu'on ait jamais vues à la Havane. Les volontaires à Matanzas ont été très excités par le meurtre de Castanon, à Key West. Ils ont demandé à ce qu'il leur fût permis d'user de représailles contre Acevedo et Hernandez, qui ont été emprisonnés pour avoir caché des armes chez eux. Les volontaires ont

tiré leurs fusils en l'air et n'ont pu s'emparer des prisonniers.

Paris, 3 fév.—Les lettres sont venues dans le délai ordinaire, mais les journaux américains sont de beaucoup en retard par suite de l'échec du traité postal.

La proposition de donner aux présidents des chambres législatives françaises le pouvoir de demander des troupes pour les protéger dans leurs délibérations, a été rejetée par un vote de 217 contre 43.

—M. Etienne Arago raconte ainsi, dans l'*Avenir national*, la façon dont les Chinois préservent les pigeons de la voracité des oiseaux de proie :

Les Chinois ont trouvé un moyen simple, certain, artistique et gracieux, de garantir leurs pigeons contre la voracité des oiseaux de proie.

Quelle conquête ce serait, quelle sécurité pour les gogos de France et leurs familles, ainsi que pour la jeunesse ingénue, si, avec les modifications convenables, on pouvait adapter l'instrument chinois à nos pigeons, trop facilement plumés !

Le procédé, dans son caractère natif, consiste en ceci : Vous prenez de petits morceaux de bambou que vous superposez; ils forment un tuyau dans lequel on ménage des ouvertures à l'aide de lamelles ténues. Quand l'air s'y engouffre, il est soumis à une série de vibrations qui se traduisent par des sons variés. Ce sifflet est très léger et ne pèse pas plus de quelques grammes. Je n'ose dire à quel endroit on l'attache, mais enfin on l'attache au pigeon avec un fil. Quand l'oiseau vole le courant d'air déplacé par le poids de son corps, traverse le tuyau sonore : il se produit alors une musique élégante, mais dont le bruit, inaccoutumé pour les brigands des airs, les étonne, leur paraît inquiétant et les décide à ne point approcher.

Voilà comment, à peu de frais, on garantit de malencontre les pigeons mollement. Ils vont où ils veulent, et l'on est tranquille sur leur destinée. Imitons l'exemple des Chinois : en attendant mieux, sifflons à l'approche de nos oiseaux de proie.

Loterie Royale de la Havane. $330,000 en or. Tirage tous les dix sept jours. Gros payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes. TAYLOR & Co, banquiers, 16 Wall street, New York.

☞ Il n'y a pas de maladie qui épuise autant que celle produite par les vers qui se multiplient secrètement. C'est un ennemi caché qui bien souvent détruit une famille. Les familles doivent donc travailler à les détruire. LE VERMIFUGE DE FAHNESTOCK après bien des expériences, fut offert au public, il y a nombre d'années. On en a fait l'essai dans des centaines de milliers de cas, et c'est aujourd'hui LE REMÈDE PAR EXCELLENCE. Beaucoup de personnes y ont eu recours après avoir employé en vain tous les autres remèdes. Le Vermifuge de Fahnestock chasse non-seulement les vers du corps, et le plus petit enfant peut le prendre sans danger. Il faut continuellement en avoir chez soi. L'acheteur doit examiner lui-même chaque bouteille. Le nom de Fahnestock seul ne suffit pas. Il faut qu'il soit précédé des initiales A. B.
1er fév—1m (73) VAc

Décédé, hier soir à 8 heures, à l'âge de 44 ans GEORGES MENG, né en Suisse. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à trois heures. Le convoi mortuaire partira de la résidence du défunt, rue Rousseau entre Hôpital et Ursulines.

Les officiers du poste Treme sont particulièrement invités à assister au convoi.

Décédé hier à six heures du matin, à Jefferson, city, M. JULES VERLOIN DE GRUY. Les amis et connaissances des familles De Gruy et Bouligny sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi mortuaire partira de la résidence de M. [illegible] entre les rues Bourgogne et Dauphine.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part de la famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu PHILIPPE DAZET sera célébré vendredi le 4 courant, à 8 heures du matin à l'Eglise St Joseph, rue de la Commune. Les amis et connaissances de la famille sont priés sans autre invitation d'y assister à la cérémonie.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Tapis, Toile cirée, Rideaux.
A. BROUSSEAU & CO.,
Rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail, de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, émaillées, etc. NATTES pour la maison, STORES pour croisées, tapis de table, ÉTOFFES pour rideaux et pour meubles, CRINS, BOIS DE LITS, RIDEAUX de dentelle, Coutils à matelas, Ressorts, Guipures. 12 jan 6m PP

SOCIÉTÉ DE TIR SUISSE.
Les membres de la SOCIÉTÉ DE TIR SUISSE sont priés d'assister à la première assemblée ordinaire qui aura lieu au Cottonmouth rue Bienville demain SAMEDI à 7 heures du soir, pour discuter des questions importantes. Tous les membres sont priés de prendre note que des élections auront lieu pour les premiers grades de chaque mois.
ALBERT BOEHR, Secrétaire.
4 fév—2t

Conclave Ionic No 11, S.·. W.·. M.·.
SÉANCE RÉGULIÈRE.
INITIATION
Ce soir à 7 1/2 heures précises conformément à l'usage de la Bourse. Les frères sont priés d'être ponctuels. Par ordre du [illegible].
M. A. CALONGNE
G. BARRIERE, Secr. 4 fév. 1t

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1870.
AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende de huit pour cent sur le capital de la Banque (Banking Department) lequel dividende sera payé aux actionnaires en monnaie courante à partir de lundi, 14 courant.
J. L. DELERY, Caissier. 4 fév. 12t

AVIS.
J. 26 ans, un homme honorable, de l'activité et un capital. Je désire m'associer pour l'exploitation d'une entreprise quelconque, en gros ou en détail. Je prendrais volontiers la suite d'une maison bien achalandée. Adresser lettres à M. B. B, bureau de l'ABEILLE. 4 fév.—3t

F. NEWHALL,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE PAPIERS A TAPISSER
Et toute espèce de Stores,
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.
No. 46 de la rue du Camp, Nile-Orléans.
4 fév—3m

Bonne d'Enfant.
UNE femme blanche ou de couleur bien recommandée et ayant des dispositions à aller à la campagne trouvera une place de Bonne d'enfant en s'adressant au No 121 rue Ste Anne. 4 fév—3t

Demande d'Ouvrières.
PLUSIEURS très bonnes OUVRIÈRES EN ROBES trouveront de suite de l'emploi en s'adressant à
MME LÉONTINE, 170, rue du Canal.
3 février—4t PP

Pharmacie à vendre.
Le fonds, les installations et la clientèle d'une pharmacie bien montée, avantageusement située dans le Second District et faisant de bonnes affaires, sont offerts en vente à un prix modéré pour clore une liquidation. L'acquéreur pourra s'assurer le bail du local à de bonnes conditions. S'adresser, donnant son véritable nom, par lettre adressée à la Boîte No 1,934, à la Poste. 4 fév—3t

AVISO.
Conclave Solon No 8, S.·. W.·. M.·.
Los miembros de este conclave, asi como los que deseen formar parte de el son invitados a reunirse el Viernes proximo, 4 del actual, a las 7 de la noche, en el local de Los Nueve Lusitanos, calle de Conques Elisees, entre Victory y Moreau, para efectuar una organizacion permanente.
Nueva Orleans, febrero 3 de 1870.
3 feb—2t JOSE BARBA, Ex-Jefe

Ufficio Consolare d' Italia.
Si avvisa il pubblico che la Regia Cancelleria e stata trasferita all' angolo delle vie Royale et Dumaine.
Nuova Orleans, 30 Gennaio 1870.
Il Re. Vice Console
30 jan—6t F. SANMINIATELLI

Aux Contribuables.
J[illegible] payerai, gratis, les taxes du 1er, 2me, 3me et 4me Districts et fournirai, au plus bas prix du marché, les mandats pour le paiement des dites taxes.
J. HERNANDEZ,
1er fév—1m No. 11 de la rue Carondelet.

BALS ET SOIRÉES !
Achetez votre Tarlatanne Blanche
CHEZ C. LAMM,
Coin Royale et Ste-Anne.
1er fév—1m—113

OCCASION RARE !
GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIES, CHOCOLATERIES, PATISSERIES, &c.
(En pleine opération.)
A céder, pour cause de départ, après fortune faite, le grand établissement de confiseries, établi depuis dix-huit années (1852) rue de la Vieille Levée, No 83, sous le nom et la direction de ERNEST TURPIN, avec toute sa clientelle de la ville, de la campagne et des Etats voisins.
Le matériel est au grand complet, en parfait état, machine à vapeur de la force de 20 chevaux; machine à chocolat, avec tous les accessoires; turbines pour dragées; machines [illegible] pour cuire [illegible].
Deux grands fours, grands fourneaux, étuves, [illegible] moules, outils, et tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation en grand, d'un établissement de premier ordre.
Le bail est avantageux. Les conditions seront faciles et libérales.
Tout acquéreur sérieux, sera initié aux détails de fabrication; ventes de produits; dépenses générales; profits, &c., &c.
C'est une bonne occasion pour acquérir, en peu d'années, une fortune certaine.
Pour plus amples détails, s'adresser sur les lieux de midi à 3 heures P. M. No 83, rue de la Vieille-Levée.
4 fév—3,4,5,6,8,9,12,13,15. PP

HUILE D'OLIVE !
Huile d'Olive ! Huile d'Olive !
1000 PANIERS HUILE D'OLIVE PURE,
En grandes et demi-bouteilles,
De la célèbre marque
"ADOLPHE PUGET,"
En débarquement et à vendre par
Ant. Lanata,
3 fév—2t 9 et 11, rue Jefferson.

FABRIQUE DE CANDI.
Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits batons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis Star,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Popping, Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boites de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES
POUR DAMES ET MESSIEURS
BOUTONS DE MANCHES
BOUTONS DOUBLES
BOUCLES D'OREILLES,
ETC. ETC. ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 615 Market st. Philadelphie.
500 DOUZAINES, venant d'arriver et A vendre au détail à 25 cents par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er—PP☞

LION & PINSARD,
151 et 153, RUE DU CANAL,
à côté de Holmes.
AYANT reçu un nouvel envoi de GANTS JOUVIN, prolongeront de 8 jours seulement la Vente au rabais de leurs gants Jouvin.
Pour dames à 1 bouton $1 50.
" 2 " 1 70.
" messieurs 1 70.
Gants Système Jouvin, à 70 cents seulement, la paire.
Gants ordinaires à 1 et 2 boutons
[illegible] à 50 cents la paire

GRAINES DE COTON.
PETIT GULFE, $1. Vicks [illegible] $1. Egypt $1. Lace $2. Reed Prolific $1 25. Brown Mexican $1. Edwards [illegible] $1. Tennessee $1. Mastodon $1 25. [illegible] $1. Jethro $1 25. [illegible] $1.
[illegible] 2 fév. [illegible]

$1,200 de Récompense.
UNE récompense de douze cents piastres sera payée à quiconque fera découvrir et dénoncer [illegible].
[illegible] H. L. PEIRE
1 fév. 2t

F. G. BARRIERE & CO.,
135 CANAL 135
Soieries de Printemps.
NOUS venons de recevoir directement de France les articles suivants
SOIERIE DE PRINTEMPS,
Des [illegible] GAZE CHAMBERY pour robes de bal
CONFECTIONS SOIE NOIRE,
CORSETS FRANÇAIS admirablement faits.
Ces marchandises, ainsi que tout notre assortiment qui est un des plus considérables de la ville, seront offertes à des prix EXCEPTIONNELLEMENT BAS, car il faut que ces marchandises soient vendues dans un court délai.
F. G. BARRIERE & Co.,
30 jan PP 135 rue du Canal

FEMME DE CHAMBRE.
UNE femme de chambre, blanche de préférence, trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 198, rue de Chartres, près Ste Anne, Maison Pontalba.
4 fév—[illegible]

MACHINE DE SHAW
à vanner les graines de de coton.
C'EST UNE DES MACHINES les plus précieuses qui aient jamais été offertes aux planteurs depuis la machine à égrainer le coton.
Pour la description, le prix, etc., s'adresser à SIZER & OWEN, Agents
A leur entrepôt d'instruments aratoires, No 74 de la rue Carondelet. 2 fév. 3 PP

En débarquement du navire
"JOHANNE MARIE" venant de BORDEAUX,
1950 caisses VIN ROUGE ST LOUBES,
do VIN ROUGE STE EULALIE
[illegible] VERMOUTH NOILLY PRATT & Co
[illegible] caisses 1/4 boites SARDINES à l'huile.
[illegible] fûts MADÈRE,
[illegible] paniers 50 1/2 bouteilles CHAMPAGNE I. ROEDERER,
[illegible] paniers 25 bouteilles CHAMPAGNE, I. ROEDERER,
[illegible] caisses 12 bouteilles HUILE d'olive SEIGNOURET FRÈRES,
[illegible] caisses 24 1/2 bouteilles HUILE d'olive SEIGNOURET FRÈRES,
[illegible] caisses 12 flacons HUILE d'olive SEIGNOURET FRÈRES,
[illegible] caisses 12 bouteilles VINAIGRE vin blanc
[illegible] 12 do MUSCAT FRONTIGNAN
[illegible] barriques VIN ROUGE CHATEAU BILLON No 15,
[illegible] 1/2 barriques VIN ROUGE CHATEAU DILLON No 15,
[illegible] barriques VIN ROUGE CHATEAU DILLON No 6,
[illegible] 1/2 barriques VIN ROUGE CHATEAU DILLON No 6,
[illegible] barriques VIN ROUGE COTES DE FRONSAC No 35,
[illegible] 1/2 barriques VIN ROUGE COTES DE FRONSAC No 35,
[illegible] barriques VIN ROUGE MONT FERRAND No 35,
[illegible] 1/2 barriques VIN ROUGE MONT FERRAND No 35,
Et à vendre par
G. CAVAROC,
20 jan—st No. 5 Exchange Place.

EN DÉBARQUEMENT des navires "Argean" de Marseille et "Gilbert" de Bordeaux
[illegible] barriques vin rouge Bandol,
do do Duverger,
do do Godard,
do do Rauzan Macau
[illegible] paniers huile d'olive Plagniol, bouteilles,
do do do 1/2 do
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.,
31 janv—st 164 Gravier St Louis.

EN DÉBARQUEMENT
du Teutonia, Saxonia, Cuba et Argean :
PRODUITS chimiques et pharmaceutiques français.
HUILES essentielles de Grasse et de Paris.
EAU DE ROSE, triple superfine. Beurre cacao.
HERBORISTERIE fraîche et ALCOOLATS pour pharmaciens et distillateurs.
ANIS vert, choix. SAFRAN espagnol,
10 balles BOUCHONS pondus.
12 barils ALCOOL 95 degrés.
POUR MÉDECINS
Pulvérisateurs (atomizers) français et américains.
VACCINE.

CONSTAMMENT EN MAIN,
Un choix complet d'ESSENCES supérieures, pour LIQUEURS fines, de la maison favorablement connue de "Fries."
P. CUSACHS,
3 fév—st Royale et St Philippe.

BUREAUX DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS,
Encoignure des rues Laharpe et White,
Nouvelle Orléans, le 25 janvier 1870.
CONFORMÉMENT à l'article XI de la Charte de cette Compagnie, une élection par les actionnaires, de sept Directeurs, pour un an, aura lieu aux Bureaux de cette Compagnie, LUNDI, le 7 février 1870, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. A. LABARTHE, Secrétaire.
28 janv—au 7 fév

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
Nouvelle Orléans, 2 février 1870.
LA société qui existait entre les soussignés sous la raison sociale de A. Jacquet & Béchet a été dissoute d'un commun accord. M. A. Jacquet est chargé de la liquidation. Les débiteurs de la société pourront régler avec l'un ou l'autre des soussignés.
A. JACQUET.
A. BÉCHET.
M. A. Béchet continuera le même genre d'affaires au même local, 31 Vieille Levée où il offrira un stock qui arrivera par les prochains steamers.
3 fév—

Anniversaire de la naissance de Washington
TROISIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA
Société Crescent et Star de Bienfaisance des Jeunes Gens.

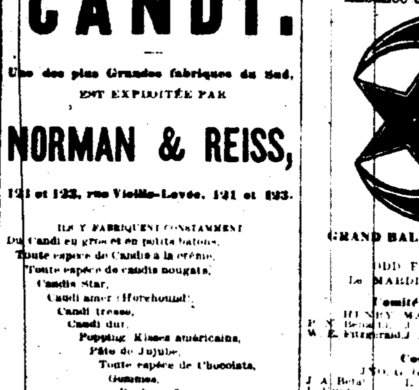

GRAND BAL PARE ET MASQUÉ,
A
ODD FELLOWS HALL,
Le MARDI, 22 Février 1870.
Comité d'arrangement.
HENRY MASSONIER, Président
P. N. Benoit, J. A. Betat, Jno. G. Guérin,
W. E. Fitzgerald, J. B. Williams, C. Wesselhaar.
Commissaires.
JNO. G. GUERIN, Président.
J. A. Betat, L. Hardel, Jos. Joubert,
L. Kuntz, S. Kohlman, G. Mourras,
A. J. Ker, L. A. Richards, Dr E. Sonchon.
Prix du billet Trois Piastres
☞ Les demandes d'invitations pour dames doivent être faites par écrit et accompagnées du nom et de la résidence de la personne qui les demande, et endossées par un membre du COMITÉ ou [illegible] au
JNO. G. GUERIN, Notaire, de la Commune.
E. N. BENACHI
E. RUPHIE, No 14 rue l'Union.
Au coin des rues Ursulines et Dauphine.
J. H. [illegible]
Au coin des rues Dumaine et Chartres.
C. WEISSHAAR, Jr.
No 85 de la rue Toulouse.
J. A. BETAT,
Chez [illegible] No 127 rue du Canal.
N. KUNTZ
Au coin des rues Canal et Carondelet.

Pour Bals, Soirées et Théâtres,
Achetez vos GANTS BLANCS
CHEZ
GUÉBLÉ & NIPPERT,
137 RUE DU CANAL 137
Gants de Dames à 75c la paire
d'Hommes à $1 la paire
Véritables Gants Jouvin à 2 et 3 boutons à $1 et $1 75.
Rubans, laces, nouveautés pour cheveux, Ruches en soie, couleurs assorties à toutes les toilettes. Bijouterie fantaisie, Masques et Dominos satin et autres, etc.
AVIS SPÉCIAL AUX MESSIEURS !
Les Soussignés viennent de recevoir par le steamer d'Harvey [illegible] Chemises de toute sorte à $[illegible]
Aussi [illegible] assortiment de Chemises de peaux, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Cols et Cravates, etc.
Le tout à des prix défiant toute concurrence.
Guéblé & Nippert,
25 janv PP☞ 137 rue du Canal.

POUR TAMPICO.
La goëlette anglaise ETNA, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
FERNANDEZ & Co.,
2 fév—[illegible] No [illegible] de la Vieille Levée

AVIS AU PUBLIC.
ACHETEZ vos Lampes et votre huile à la Compagnie d'Huile, de Septembre rue Dauphine No 15. Vous y trouverez, avec un plus grande avantage, le plus bel assortiment de lampes pour Cafés et [illegible] de la ville. Spécialité [illegible] Lampes Vases, Lampes en cristal, Lampes à main, Lampes appliques, Lampes à gaz portatifs, Lampes à suspension, Chandelles et un assortiment de lampes, etc. [illegible].
J. P. CROSS.
16 déc—[illegible] S D—PP Directeur.

VIEILLE EAU-DE-VIE J. J. P.
LE [illegible] J. J. P. [illegible]
[illegible] J. C. PREMOULET
3 janv 6m [illegible] Vieille Levée.

Avis au Public.
M[illegible] vient de prendre [illegible]
[illegible]
6 janv [illegible]

DENTISTES.

LE Dr. T. ANFOUX, Dentiste,
[illegible]

LE DR. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile No 16, rue Dauphine, [illegible] après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.
1 oct—1☞ PP

Dr. C. BLANCKE,
416 & 418 Rue St-Charles 416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM ! ALUMINIUM !
La découverte la plus récente du siècle.
GRAND SUCCÈS.
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il peut désormais [illegible]
[illegible]

Dr. A. E. McLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet au magasin de M. [illegible] [illegible] [illegible] Il donne des consultations en français et en anglais [illegible].
[illegible]

Le Dr. J. S. Knapp,
CHIRURGIEN DENTISTE,
No [illegible] rue Baronne, près Canal, depuis plus de vingt ans [illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible] 14déc 1☞

$20 Seulement $20.
LE DR. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir [illegible] ses clients [illegible] pour un dentier complet [illegible] $20.
Toutes les opérations chirurgicales et dentaires seront faites à des prix modérés. Ouvert de 8 heures du matin à 4 heures, au cabinet du Dr. Duperron, 96, rue Bienville, encoignure Royale.
Extraction des dents sans douleur. 8août—1an

Dr. MALONEY,
DENTISTE,
No 303 rue St-André, près Magasine,
(Quatrième District.)
ANNONCE à ses amis et au public qu'il pose des râteliers à $[illegible]. Il arrange les dents gâtées de telle manière qu'elles deviennent saines et durent pendant des années. Les dents des enfants sont l'objet de la plus grande attention.
Le DR. MALONEY A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX une médaille en or, pour le meilleur râtelier fait en Louisiane. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. 21mai—1an

Changement de domicile.
Le Dr. J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
Rue du Canal 130
Entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exercer sa profession. Toutes les opérations [illegible] Il pose des dentiers artificiels [illegible] en argent, ou du vulcanite, à des prix modérés.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
Extraction des dents sans souffrance au gaz hilarant ou protoxyde d'azote. 2mai 1☞

Whiskies, Genièvres, Vins, &c.
100 barils Whisky Bourbon, de J. A. Miller
[illegible] barils vieux Whisky Bourbon, de J. A. Miller
75 do de F. Magibbon,
50 [illegible]
25 Whisky Bourbon (très vieux stock
Vieux Whisky Ec. Magibbon
Et diverses autres marques de Whisky de Bourbon,
10 demi poinçons Whisky d'Irlande, Jameson,
1 quart poinçon Arrack de Batavia.
2 poinçons Whisky d'Écosse de Stewart.
En débarquement des steamers Bremen et Hanovre
15 demi pipes Genièvre de Hollande, marque de la Cloche
1 demi pipe vieux "Tom cat"
Vins Sherry HARMONY, tels que
Topaze, Amontillado, Cabinet,
Vins de Porto, V. H. & Co, et H., en quantités.
Egalement
Vins de Porto de différentes marques et qualités.
25 quart-pipes Cognac, T. Hine & Co., de différents crûs.
Egalement
Eau-de-vie de Pêches et Eau de vie de Prunes.
Bourbons à fin et à soda, champagne, etc.
Attendu par le brick "Sailor Boy"
100 caisses Amer de Boker,
A vendre par
J. Rivière,
30 janv—1m Au No 70 de la rue de la Commune.

AUGUSTE GLAUDOT LEON LEVY.
Magasin de tabac,
GLAUDOT & LEVY,
Importateurs de
Cigares et Pipes de toute espèce.
Tabacs à fumer, à priser et à chiquer.
114 RUE DE CHARTRES 114
Nlle Orléans [illegible]
6 jan 1m Au [illegible]

Café de la Bourse
Nos 8 et 10 Rue Carondelet Nos 8 et 10
TOUT ce que le marché fournit de plus délicat y est servi à toute heure, dans LE MEILLEUR GENRE FRANÇAIS.
On y trouvera les liqueurs les plus courtisées, les meilleurs [illegible] liqueurs, etc.
10 déc—1an PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LES FÉVRIER [illegible]
[illegible]
29 62 38 70 10 45 [illegible]
Les tirages ci-dessus [illegible] principaux journaux [illegible], dans les salons [illegible]
HOWARD SIMMONS [illegible]
Rue St-Charles, encoignure [illegible]. En témoignage [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]
H. [illegible]
A. [illegible]
☞ Méfiez-vous des [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE
BUREAUX : No. [illegible] de la rue [illegible]
CAPITAL PLACÉ EN [illegible] GARANTIES [illegible] $600,000.
CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie de mer et de rivière [illegible] de prime, et paie les [illegible] à New-York, à Liverpool, à Londres, à Paris ou à Brême [illegible]
Assurances contre l'incendie sur briques et les meubles [illegible] bois à un demi d'un [illegible] maisons en bois, les [illegible] chandises et autres [illegible]
[illegible]
J. P. ROUX, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
ÉLECTION, [illegible] Février 1870.
LES personnes dont les noms suivent, ont été nommées pour [illegible] de la Banque, No 37, rue [illegible] prochain, entre [illegible]
[illegible]
S. H. KENNEDY
PAULIN [illegible]
A. LE GRIEFF
J. LEISY
ED. RIGNEY
Nlle Orléans, le 2 [illegible]
2 janv. au 7 fév.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
UNE élection de neuf Directeurs [illegible] par les actionnaires [illegible] LUNDI 7 février prochain [illegible] à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre [illegible]
2 janv.—au 7 fév

Louisiana Cotton Manufactory.
UNE élection de [illegible] de MM. A. [illegible] LUNDI 7 février [illegible] à 2 heures de l'après [illegible]
2 janv.—au 7 fév

Banque Nationale de la Louisiane.
LE mardi [illegible]
[illegible]
JOSEPH [illegible]
HENRY [illegible]
CHARLES [illegible]
Le 13 du courant, [illegible]
25 janv [illegible]

CHARBON.
GROCERIES.
CHARBON [illegible]
[illegible]
4 février [illegible]

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues St-Pierre et [illegible]
LES actionnaires [illegible]
[illegible]
3 janv [illegible]

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés [illegible] KEEP [illegible]
Keep & Caulfield [illegible]
[illegible]
Nlle-Orléans, 1er [illegible]

Avis important aux Familles.
LE privilège [illegible]
[illegible]

Leçons de Musique.
MADAME FRANÇOIS [illegible]
[illegible]

Agence générale d'Affaires.
Bureau de Placements [illegible]
les deux sexes [illegible]
LES PLACES [illegible]
[illegible]

A VENDRE.
UNE MAISON [illegible]
UN TERRAIN [illegible]
UN TERRAIN [illegible]
[illegible]
Pour les conditions [illegible]

AVIS AU PUBLIC.
ACHETEZ vos lampes et votre [illegible] Compagnie d'Huile [illegible]
[illegible]
J. P. CROSS.

J. K. BAILEY,
246 Rue du Canal 246
VINAIGRE.
[illegible]

Dysenterie chronique.
NOUVELLE DÉCOUVERTE [illegible]
[illegible]

G. L. FEVRE,
148 [illegible] 148
IMPORTATEUR DE
VEAUX VERNIS [illegible]
[illegible]
ELASTIQUE [illegible]
Cuir à Harnais, [illegible]
New-York, Peaux de [illegible]
[illegible]

J. J. ALBERT,
30....Rue de Chartres....30
Encoignure Douane,
A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX [illegible]
Feutre, Laine, Paille [illegible]
GROVER & BAKER [illegible] ENCORE VICTORIEUX
CINQ premiers prix à la Foire [illegible]
[illegible]
rue du Canal, coin [illegible]
POUR CAUSE [illegible]

A vendre ou à louer, à long terme,
La grande et belle maison [illegible]
[illegible]
Elle sera louée meublée [illegible]
A vendre aussi un bel [illegible]
S'adresser sur les lieux [illegible] heures, ou l'après midi [illegible]
[illegible]